

CAHIER DES CHARGES RELATIF A LA SELECTION D'UN FOURNISSEUR POUR L'ACQUISITION D'UN FIREWALL WEB APPLICATIF (WAF) EN VIRTUAL APPLIANCE COMPATIBLE AVEC LA PLATEFORME DE CLOUD COMPUTING OPENSTACK



PREAMBULE

Le présent cahier des charges a pour objet la sélection, par le Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique, d'un fournisseur **pour l'acquisition d'un Firewall Web Applicatif (WAF) en Virtual Appliance compatible avec la plate-forme de Cloud Computing OpenStack.**

Aussi bien la lettre de consultation que l'ensemble de la procédure de désignation du fournisseur obéissent aux dispositions des textes légaux en vigueur notamment :

- Loi N°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics,
- Décret présidentiel N°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,

Les deux documents précités (la lettre de consultation et le cahier des charges) ont été diffusés sur le site web du Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique (CERIST).



I. Informations générales concernant l'établissement

1. Présentation de l'établissement

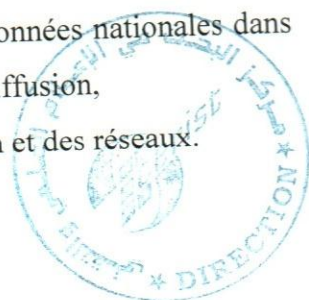
Crée en 1985 par décret N° 85-56 daté du 16 mars 1985, le Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique, communément appelé CERIST, est un organisme étatique à vocation intersectorielle. Sa principale mission est de mener des activités de recherche ayant pour objectif la mise en place et le développement d'un système national d'information scientifique et technique.

En 2003, le CERIST devient Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST) sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).

Le CERIST est organisé en : quatre (4) unités de recherche, cinq (5) divisions de recherche, quatre (4) départements techniques, deux (2) services communs et trois (3) services administratifs, placés sous la direction d'un Directeur, appuyé par un Directeur Adjoint et d'un Secrétaire Général.

Ses missions ont été élargies notamment aux activités suivantes :

- Mener toute activité de recherche relative à la création, la mise en place et le développement du système national d'information scientifique et technique.
- Promouvoir la recherche dans les domaines des sciences et des technologies de l'information et de la communication et de participer à leur développement,
- Contribuer à la coordination et à la mise en œuvre des programmes nationaux d'information scientifique et technique dans un cadre concerté et en liaison avec les secteurs concernés,
- Contribuer à l'édification et à la promotion de la société de l'information par la mise en place et le développement de réseaux sectoriels d'information thématiques notamment le réseau académique et de recherche, et d'assurer la connexion avec les réseaux similaires à l'étranger ainsi que par le développement et la généralisation des techniques d'information et de communication dans les activités d'enseignement supérieur,
- Participer à la modernisation du système documentaire universitaire national par la mise en place notamment de bibliothèques virtuelles,
- Réunir les éléments nécessaires à la constitution de bases de données nationales dans les domaines des sciences et de la technologie et en assurer la diffusion,
- Promouvoir la recherche en matière de sécurité de l'information et des réseaux.



Le CERIST est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il est soumis depuis 2011 aux dispositions du décret exécutif n°11-396 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique.

II. Caractéristiques techniques de la solution attendue :

Le WAF est destiné à protéger le périmètre d'un (01) projet OpenStack composé d'un ensemble de machines virtuelles (instances) et protégées par un Firewall déployé sous la forme d'une machine virtuelle.

Exigences de la solution

- Solution de type Virtual Appliance (machine virtuelle)
- Licence évolutive couvrant les capacités minimales suivantes : **1 vCPU** , quantités de RAM et de Stockage illimitées, nombre de domaines et de sous-domaines illimités
- Compatibilité avec la plate-forme OpenStack
- Support sur (01) une année minimum
- Fonctionnalités minimales :
 - apprentissage automatique pour la détection et la neutralisation des menaces et des attaques sans faux positifs
 - détection et neutralisation des menaces et des attaques (y compris Zero-day) sans impact sur les utilisateurs légitimes
 - protection contre les bots
 - découverte et protection des API Web
 - prise en charge des terminaisons SSL
 - Load-balancing entre plusieurs serveurs Backend
 - Tableau de bord de suivi des logs, monitoring et analytics avancées

III. Conditions et critères de soumission

Le soumissionnaire doit répondre aux exigences techniques précisées ci-dessus.

1. Obligations du soumissionnaire :

Lors de l'établissement de leur offre, les soumissionnaires doivent tenir compte en particulier des dispositions suivantes :

1.1- Obligation des moyens :

Le fournisseur s'engage à livrer une solution conforme telle attendue par le CERIST.

1.2- Respect des échéances :

Le soumissionnaire s'engage à fournir ladite solution dans les délais pour lesquels il s'est engagé.



1.3-Prix et conditions de paiement :

1.3.1- Prix :

Les prix sont fermes et non révisables durant toute la durée du contrat.

1.3.2- Modalités de paiement :

Le règlement des dus s'effectue sur présentation de factures et après constat du service fait.

2. Date et heure limites de remise de l'offre :

Le dernier délai de dépôt des offres est fixé pour la journée du **31/10/2024 à 12h00** De ce fait les fournisseurs disposent de **10 jours ouvrables pour préparer leurs offres.**

